



Numéro de l'autorisation :	Numéro de permis de construire :
----------------------------	----------------------------------

**Merci de bien vouloir remplir un formulaire par demande**

### DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Concerné :	Choisissez un élément.	Nature :	Choisissez un élément.
Situation et N° parcelle(s) :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Description des travaux :	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Marquage au sol touché :	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI	A rétablir après travaux
Dimensions :	Longueur :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Largeur : Cliquez ici pour entrer du texte.
	Profondeur :	Cliquez ici pour entrer du texte.	
Dates des travaux :	Début des travaux	Entrez une date	Fin des travaux : Entrez une date
Joindre à la demande :	Plan de situation des travaux projetés		

### COORDONNEES

	Maître de l'ouvrage	Mandataire	Entreprise
Raison sociale :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Nom :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Prénom :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Adresse :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
NPA / Lieu :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
Téléphone :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.
E-mail :	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.

### BASES LEGALES ET CONDITIONS PARTICULIERES A RESPECTER

- L'autorisation pour usage accru du domaine public doit être en permanence sur le chantier, le permis de fouille doit être présenté sur réquisition de tout agent communal ou d'un membre de l'autorité municipale.
- La signalisation sera conforme aux prescriptions SN 640'886 de l'association Suisse des professionnels de la route et des transports.
- L'installation d'échafaudage sera réalisée selon OTConst et directives de la SUVA.
- Règlement cantonal du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers, concernant la sécurité publique et des tiers (RSV 6.3).
- Loi sur les routes du 10 décembre 1991 et son règlement d'application du 19 janvier 1994 (RSV 7.4).
- Demeurent réservées les exigences des autres domaines (ordonnances, lois, règlements, directives), qui ne peuvent être exhaustives dans ce document, mais qui engagent la responsabilité des intervenants.
- Validité de l'autorisation : 3 mois

Choisissez un élément.	Date :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	Signature :
------------------------	--------	--	-------------

Longirod, le

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Accordé     Refusé

**Contrôle de la remise en état :**     Acceptée     Refusée

Date :

VISA :